

CPDP

Bois Noirs Limouzat

**Unité interdépartementale
loire-Haute-Loire**

Le 5 septembre 2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Vue aérienne



Mission de l'inspection des installations classées

- S'assurer que ORANO maîtrise les risques industriels liés au stockage sous eau des résidus miniers
 - Risque industriel lié à la présence d'un barrage de grande hauteur
 - Risque chronique lié aux rejet des eaux d'exhaure des anciennes mines et de débordement des eaux du grand bassin
 - Risque chronique lié aux émissions de radon issus des résidus
- Encadrer réglementairement
 - Arrêté préfectoral du 31/01/2017 qui classe le site en tant qu'ICPE
 - Arrêté préfectoral du 31/01/2017 imposant la remise d'une étude de dangers et d'impact
 - Arrêté préfectoral de mise en demeure du 21/11/2017 relatif à la dilution des eaux du grand bassin avec les eaux du milieu naturel

■ Informer le public

Actions de l'inspection des installations classées

- Instruction de l'étude des dangers
 - Réfection du canal évacuateur de crue en 2018
 - Réfection du canal de dérivation de la Besbre en 2020
- Inspection sur site
 - Mise en demeure de l'exploitant de cesser la dilution de ces rejets à la suite du constat de débordements.
 - Proposition par l'exploitant d'un plan d'actions pour pomper et traiter l'eau du grand bassin avant rejet avec la construction d'une station de traitement dédié
 - Réfection de la station de traitement des eaux d'exhaure de l'ancienne mine
- Encadrement à venir
 - Réglementer les débits et concentration des rejets des 2 stations de traitement
 - Réglementer les consignes d'exploitation

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr